Achat, intégration et maintien en condition opérationnelle de matériels audiovisuels et de visioconférence pour des salles de réunions complexes, des grandes salles de réunion et des espaces de production audiovisuels pour le Secrétariat général du Ministère de l’Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (MEFSIN)

**Annexe 2 à l’Acte d’engagement relative aux clauses sociales**

Le titulaire,

représenté par : Nom du signataire

Prénom

Qualité

* Déclare avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et notamment son article 10.4.2 relatif à l’action obligatoire d’insertion uniquement pour l’accord-cadre.
* S’engage à réserver, dans le cadre de l’exécution du marché, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué à l’article 10.4.2 du CCAP à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
* **S’engage à réaliser…. XX…. heures supplémentaires sur la période initiale par rapport au nombre d’heures minimum à réaliser indiqué à l’article 10.4.2 du CCAP soit 350 heures/24 mois.**

**Il s’agit d’heures valorisées au titre du sous critère RSE pour le volet social.**

**En cas d’absence d’un nombre d’heures, il sera retenu le chiffre zéro.**

**En cas de plusieurs nombres d’heures mentionnées, le nombre d’heures le plus bas sera retenu.**

* S’engage à prendre l’attache de l’EPEC, facilitateur désigné par le pouvoir adjudicateur, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d’action prévisionnel devra être élaboré à cet effet et validé par l’EPEC.
* S’engage à fournir, à la demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai qui lui sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

**La signature de l’Acte d’engagement au stade de l’attribution vaut engagement par le Titulaire de la bonne exécution de la présente annexe.**

Fait à ……………………………………. Le ……………………